

**COMMUNE DE BON-ENCOTRE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 18 h 30**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 10 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 3 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Étaient présents :** Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, Mr MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, Mme DELESCLUSE Pauline, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

**Était représenté :**

- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Monsieur BIELLE-BIARREY Laurent.
- Monsieur COUDERC Patrick pouvoir à Monsieur GALABERT Vivian.

**Absent :**

- Monsieur MESTRE Didier.

Madame Pierrette VILLA a été désignée secrétaire de séance.

**2020.43 - OBJET : ASSOCIATION SYLLABE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE.**

**VOTE : Pour : 25 Abstentions : 3 (Mr VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).**

Mes Chers Collègues,

« Syllabe » est une plateforme d'accueil, de positionnement et de suivi des parcours de formation de toute personne de plus de 16 ans dont la non maîtrise du français et/ou des compétences clés constitue un frein à une insertion sociale ou professionnelle satisfaisante.

**Les actions de Syllabe**

- **L'évaluation des compétences linguistiques** pour établir un rapport entre les compétences de la personne et son objectif.
- **L'orientation vers des formations adaptées :**
  - vers un centre de formation dans le cas des formations financées par l'OFII, la DIRECCTE, le Conseil Départemental, le Conseil régional ou l'Agglomération d'Agen.

- o vers des associations de bénévoles qui proposent des cours ciblés en fonction des besoins des personnes.
- o vers des actions spécifiques menées par les centres sociaux.

Madame Le Maire propose de désigner deux délégués représentant la Commune de Bon-Encontre au Conseil d'Administration, l'un des deux siégeant au Bureau de l'association, à savoir les personnes ci-après :

- Anne PAILHORIES
- Véronique ALBERTI-DEFFIS

Je vous remercie,

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Par 25 voix Pour et 3 Abstentions**

**DECIDE** de désigner les déléguées ci-dessous pour représenter la Commune au Conseil d'Administration de l'association :

Délégué Titulaire :

- Anne PAILHORIES

Délégué suppléant :

- Véronique ALBERTI-DEFFIS

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois  
à compter des formalités de publication et de transmission  
en Préfecture.  
Affichage le 17 juillet 2020

Pour copie certifiée

Madame

Laurence

